



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2020

Présents : BROUSSARD Olivier – ABRIAL Evelyne – POCHELON Cyril – NURY Marcel – CROUZET Éric – ROCHETTE Romuald – VEY Christophe – PACALON Didier

Excusés : GUERIN Alain – MOUNIER Marie-Laure – PRIEUR DREVON Marie-Hélène

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : POCHELON Cyril

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention :

- A la Région au titre du Bonus Relance pour un équipement multimédia à la salle du Belvédère
- A l'Etat au titre de la DETR 2021 et au Département au titre du Fonds 199 pour des travaux de réfection d'un tronçon de la route du Crouzet, VC 2A
- A l'Etat au titre de la DETR 2021 pour l'acquisition de matériel de déneigement

BIENS DE SECTION DU PINET

Les riverains de l'unité foncière constituée des parcelles cadastrées A 82 et A 83, propriétés de la section du Pinet, situé au lieu-dit le Pinet, souhaitent en acquérir chacun une partie attenante à leur propriété.

Le maire propose au conseil municipal :

- De diviser la parcelle A 82 afin de céder des parties de cette parcelle aux propriétaires riverains
- De transférer le terrain restant et le budget de cette section à la commune afin de réaménager le chemin desservant les habitations.

Le conseil municipal, favorable à ces ventes et ce transfert, autorise le maire à convoquer les électeurs de la section du Pinet pour avis.

CHEMIN DU FLOURDON

A la demande des riverains, le conseil municipal est favorable à la vente d'un chemin rural situé au lieu-dit le Flourdon. Ce chemin n'est plus affecté à l'usage public. Une enquête publique, procédure préalable à l'aliénation des chemins ruraux, va être lancée.

PROGRAMMES COUPES DE BOIS 2021 – SECTIONS DU MAS ET DES BEAUX

Sur proposition de l'Office Nationale des Forêts, le conseil municipal accepte :

- le programme de coupe de bois de la forêt sectionale du Mas pour l'année 2021
- le report en 2022 de la coupe de bois de la forêt sectionale des Béaux.

RAPPORT DE LA CLECT « LECTURE PUBLIQUE »

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence « Lecture Publique » à la Communauté de Communes du Haut Lignon.

ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil municipal décide d'adhérer à la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociés par le Centre de Gestion.

Actuellement, la commune dispose d'un contrat avec une cotisation de 5,20 % de la masse salariale des agents titulaires pour une franchise de 30 jours. Ce nouveau contrat permettra à la commune de bénéficier d'une franchise de seulement 10 jours pour un taux de 5.30 %.



CONVENTIONS DENEIGEMENT

Comme l'année précédente, une convention sera signée avec les 2 agriculteurs effectuant le déneigement, le gravillonnage et le salage des voies communales et du bourg.

Concernant le déneigement des voies privées, une convention sera également établie entre la commune et le propriétaire de la voie concernée.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal désigne Olivier BROUSSARD comme correspondant défense de la commune.

TARIFS ASSAINISSEMENT 2021

La section de fonctionnement du budget assainissement étant déficitaire, le conseil municipal choisit d'augmenter pour 2021 le tarif de la part variable à 0.70 € le m³ et de maintenir celui de la part fixe à 47 €. Cette augmentation aura une répercussion de 2,50 € pour une consommation de 50 m³ d'eau (consommation moyenne d'un foyer sur la commune).

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux de voirie :
 - o Des travaux de réfection de chemins ruraux sont terminés sur :
 - le chemin allant de la Scie de Ruelle à Belchamp
 - une partie du chemin allant du Couzet de Ruelle au Prés des Béaux
 - le chemin reliant le bourg à Platespinat.
 - o Suite à l'affaissement de la chaussée à 2 endroits distincts Rue des écoles, des travaux de remise en état ont été réalisés.
 - o Suite à la rupture de canalisations d'eaux pluviales, rue des écoles et au départ de la route du Pont de Coutial, les conduites ont été changées.
- Diagnostic réseau assainissement : L'étude diagnostic et du schéma directeur en assainissement va débuter courant novembre.
- Route Départementale 233 : A la demande du Maire, le Département procède à des travaux de réfection des accotements de RD 233 au-dessus du hameau de Platespinat afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales notamment en cas de forts orages.
De plus, un panneau « priorité à droite » sera installé dans le hameau de Platespinat, dans le sens de la montée et un panneau « Attention enfants » dans le sens de la descente.
- Barrières à neige : Les barrières à neige seront installées le samedi 7 novembre
- Régularisation terrain : Sur proposition du maire, Éric CROUZET accepte la régularisation de l'emprise d'un chemin rural au Couzet du Ruelle